



Élections 2026

PLATEFORME de REVENDICATIONS

TROCCA

TABLE RÉGIONALE
DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
CHAUDIÈRE-APPALACHES

LA PLATEFORME

À l'approche des élections provinciales, la Table régionale des organismes communautaires Chaudière-Appalaches (Trocca) souhaite porter la voix des organismes d'action communautaire de la région et mettre de l'avant les conditions essentielles à la pleine réalisation de leurs missions.

Cette plateforme rassemble des revendications portées collectivement par les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS). Elle vise à interpeller les candidat·es à l'élection sur des enjeux qui touchent directement l'autonomie des organismes, leur financement, la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que la pérennité du filet social québécois.

À travers cette plateforme, la Trocca invite les candidat·es à prendre position sur des engagements concrets et durables. Parce que les organismes communautaires ne sont pas des fournisseurs de services, mais des acteurs essentiels de changement social, leurs voix, leur autonomie et leur capacité d'agir doivent être pleinement reconnues et soutenues.

Cette plateforme se veut un outil de dialogue et de mobilisation. Elle permet de poser les bonnes questions aujourd'hui et de favoriser des engagements pouvant être pris pour demain.

NON-PARTISAN NE VEUT PAS DIRE APOLITIQUE

Par sa mission de transformation sociale, la Trocca parle de politique, mais elle ne fait la promotion d'aucun parti en particulier. Son rôle est plutôt de vous outiller afin de vous aider à poser les bonnes questions aux candidat·es, à mieux comprendre leurs engagements envers le milieu communautaire et, ultimement, à faire un choix éclairé dans l'isoloir.



La Trocca

AXE 1

AUTONOMIE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC) RÉGIONALISÉ

Le **Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) régionalisé** désigne le financement destiné aux organismes communautaires par le MSSS et administré à l'échelle régionale.

Les revendications proposées sont les suivantes :

- Veiller à ce que les sommes destinées au milieu communautaire de la région demeurent consacrées à celui-ci et ne soient ni centralisées ni réorientées vers d'autres priorités gouvernementales;
- Prioriser un financement à la mission globale plutôt qu'un financement par activités ou par projets ponctuels, afin de préserver l'autonomie, l'indépendance et la capacité d'action des organismes communautaires;
- Assurer un rehaussement récurrent, équitable, prévisible et stable du financement, afin de réduire l'écart entre les besoins réels des organismes et les sommes qui leur sont actuellement accordées.

Reconnaissance des OCASSS

- Reconnaître pleinement la contribution essentielle des organismes communautaires autonomes à la justice sociale, à l'amélioration des conditions de vie, notamment par la prévention et la transformation sociale dans nos collectivités;
- Assurer une reconnaissance pleine et entière, ainsi qu'un financement global, durable et à la hauteur des besoins réels du milieu communautaire.

QUESTION À POSER :

Les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux jouent un rôle essentiel dans la justice sociale et l'amélioration des conditions de vie. Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à garantir un rehaussement récurrent et équitable du PSOC régionalisé, tout en privilégiant le financement de la mission globale plutôt que le financement pour la réalisation d'activités spécifiques ou en projets ponctuels?

AXE 2

GOUVERNANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ

MSSS ET SANTÉ QUÉBEC

Décentraliser la prise de décision et redonner du pouvoir aux communautés

- Redonner un réel pouvoir décisionnel et budgétaire aux structures régionales et locales, afin que les décisions soient prises le plus près possible des besoins des communautés;
- Mettre fin à la vision technocratique et hypercentralisée de la santé incarnée par la société d'État qu'est Santé Québec;
- S'assurer que les décisions prises à l'échelle nationale tiennent compte des réalités et des besoins propres aux différentes régions.

Démocratisation et participation citoyenne

- Rétablir des mécanismes de gouvernance participative, démocratique et transparente au sein du réseau;
- Garantir une réelle participation de la population et des travailleuses·eurs des organismes communautaires aux décisions qui les concernent;
- Préserver l'autonomie des organismes communautaires face aux directives descendantes et uniformes provenant d'une structure centralisée.

Transparence et imputabilité

- Exiger une reddition de comptes publique, claire et transparente concernant les effets des restructurations, des réorganisations et des compressions budgétaires;
- Veiller à ce que les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de Santé Québec respectent les principes et la spécificité du modèle de l'action communautaire autonome;
- Refuser que les organismes communautaires soient utilisés comme simples fournisseurs de services ou comme substituts aux responsabilités de l'État.

QUESTION À POSER :

Depuis des décennies, le Québec oscille entre centralisation et décentralisation. On nous a promis que le transfert de la gestion quotidienne du MSSS vers Santé Québec rendrait le système plus agile. Or, les décisions et directives semblent aujourd'hui provenir d'une structure encore plus rigide. Si vous êtes élu(e), allez-vous maintenir le modèle actuel de Santé Québec ou vous engagez-vous à redonner un réel pouvoir décisionnel et budgétaire aux structures régionales et locales?

AXE 3

FINANCEMENT PRÉCAIRE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL)

POUR UN FINANCEMENT STABLE, PRÉVISIBLE ET À LA HAUTEUR DES BESOINS

Les organismes communautaires et les OBNL doivent composer avec une grande instabilité financière, alors même qu'ils jouent un rôle essentiel dans le filet social.

Les revendications proposées sont les suivantes :

- Exiger une indexation automatique et annuelle des subventions de fonctionnement afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et de la masse salariale;
- Rejeter la prédominance du financement par projets et garantir que le PSOC serve prioritairement au financement de la mission globale et des opérations courantes, notamment les salaires, le loyer et la rétention du personnel;
- Mettre fin à la pression exercée sur les organismes pour qu'ils diversifient constamment leurs sources de revenus afin de compenser l'insuffisance du financement public;
- Refuser que les fondations privées et la philanthropie deviennent des solutions de remplacement au financement public et aux responsabilités de l'État;
- Garantir un financement pérenne, récurrent, prévisible et indexé, permettant aux organismes de planifier leurs activités et de maintenir leurs services à long terme;
- Respecter la mission, les orientations, les pratiques et le mode de gestion démocratique et citoyen propres aux organismes communautaires autonomes.

QUESTION À POSER :

À chaque élection, chaque budget ou chaque changement de ministre, les organismes communautaires doivent composer avec un financement instable et inadéquat. Ils consacrent déjà beaucoup de temps et d'énergie à diversifier leurs sources de revenus, alors que le gouvernement les encourage de plus en plus à se tourner vers les fondations privées. Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à garantir un financement pérenne, récurrent et indexé de leur mission globale afin de préserver un filet social public et d'éviter une privatisation progressive de celui-ci?

AXE 4

RESPECT DU CADRE NORMATIF DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC)

POUR UNE RECONNAISSANCE DE LA SPÉCIFICITÉ RÉGIONALE DE L'APPLICATION DU PSOC

En avril dernier, Santé Québec-National a pris la décision d'instaurer un moratoire et les régions ne peuvent plus apporter, pour l'instant, de nouvelles modifications à leur cadre régional PSOC en ce qui a trait aux critères d'admissibilité aux subventions, à leurs barèmes et limites et aux modalités d'attribution. À la suite de l'imposition de ce moratoire, les nouvelles modalités mises en place par Santé Québec Chaudière-Appalaches à l'automne 2025 ont dû être retirées, au motif que le cadre régional était toujours en processus de négociation. Ce retour en arrière constitue un recul important pour les OCASSS de la région, qui voient ainsi les avancées obtenues au terme de plusieurs années de travail remises en question.

Les revendications proposées sont les suivantes :

- Exiger une réponse à la communication envoyée par la Trocca à Santé Québec-National le 1er juin et qui est demeurée sans réponse à ce jour. Le silence de cette nouvelle structure étatique face aux préoccupations du milieu communautaire soulève des questions quant à la place accordée au dialogue, à la concertation et à la reconnaissance des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) dans la gouvernance du réseau.
- Maintenir le pouvoir de décision aux instances régionales concernant le soutien financier aux OCASSS, plutôt que de centraliser les décisions à l'échelle nationale, afin de respecter les modalités prévues au Cadre normatif du PSOC et de tenir compte des réalités, des besoins et des priorités propres à chaque région.
- Respecter le Cadre normatif du PSOC tel que déposé en 2025 : il constitue l'entente de base qui encadre les relations entre l'État et les organismes communautaires. Le contourner ou ne pas en respecter les modalités brise la confiance et fragilise les fondements mêmes du partenariat avec les OCASSS.

QUESTION À POSER :

Santé Québec-National, de par sa position actuelle, a ordonné un moratoire aux établissements de Santé Québec régionaux, qui ne peuvent faire de modifications à leur cadre régional en ce qui a trait aux critères d'admissibilité aux subventions, à leurs barèmes et limites, et aux modalités d'attribution. Si vous êtes élu-e, vous engagez-vous à intervenir pour que le moratoire soit levé, afin que les OCASSS de la région puissent retrouver les modalités de financement mises en place en 2025 et que les régions reprennent leur pouvoir de décision en matière de PSOC, dans le respect du Cadre normatif du PSOC et des réalités propres à chaque milieu?



**TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES CHAUDIÈRE-APPALACHES**

trocca@trocca.com

418-833-5334

www.trocca.com